

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17169281

le

**Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Liège, division Arion le 22 NOV. 2017**

~~XXXXXXXXXX~~

Greffe

N° d'entreprise : 0671 576 827

Dénomination

(en entier) : **EATsmaller**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : 6780 Messancy, rue de la Clinique 18

Objet de l'acte : Transfert du siège social

L'an 2017, le 25 septembre 2017 à Messancy, rue de la Clinique 18, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société privée à responsabilité limitée « EATsmaller ». La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves GILSON, gérant.

Monsieur le Président constate que d'après la liste des présences, sont présents ou représentés, les actionnaires dont les noms suivent :

- Monsieur Jean-Yves GILSON (18.599 parts sociales / 18.600 parts sociales)
- Madame Monique LOUYS (1 part sociale / 18.600 parts sociales)

Monsieur le Président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Proposition de transfert du siège social et prise de position,
2. Divers.

Et que l'assemblée se considère comme valablement convoquée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

1. Proposition de transfert du siège social et prise de position

Monsieur le Président donne lecture du rapport du gérant proposant le transfert du siège social de la société privée à responsabilité limitée « EATsmaller » de 6780 Messancy, rue de la Clinique 18 à 4960 Longfaye (Malmedy), route de Bayehon 64.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la proposition de transfert du siège social.

Le nouveau siège social sera donc, à dater de ce jour, 4960 Longfaye (Malmedy), route de Bayehon 64.

2. Divers

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Monsieur Jean-Yves GILSON Madame Monique LOUYS
Associé et gérant Associée

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2017 - Annexes du Moniteur belge